



Nouvelle réglementation : obligation des recensement rappels à déclarer par le professionnels via le site internet « RappelConso »

Table des matières

CADRE REGLEMENTAIRE	2
PROCEDURE A SUIVRE	3
En cas de rappel à déclarer :	7
Comment ajouter d'un nouvel utilisateur ?	13
Comment résilier son inscription ?	15
Foire aux questions	16
Précisions au sujet de la déclaration	17

CADRE REGLEMENTAIRE

Si votre entreprise met en œuvre un rappel de produits, de denrées alimentaires ou d'aliments pour animaux et que la catégorie de produits concernée n'entre pas dans les exceptions ou dispositions transitoires prévues ci-dessus, ce rappel doit obligatoirement être déclaré sur RappelConso, en application de l'article L. 423-3 du code de la consommation.

Cette obligation s'applique aussi bien aux rappels effectués à l'initiative des professionnels qu'à ceux qui sont imposés par l'Administration (exemple : arrêté préfectoral) ou par décision de justice.

Dans les deux cas, le professionnel qui met en œuvre le rappel doit effectuer une déclaration sur RappelConso.

▼ A quoi sert RappelConso ?

L'objectif de RappelConso est de mieux informer les consommateurs sur les rappels de produits, de denrées alimentaires et d'aliments pour animaux afin d'améliorer l'effectivité des procédures de rappels.

Ce site est exclusivement réservé à l'usage des professionnels.

L'obligation de déclarer les rappels sur RappelConso entre en vigueur le 1er avril 2021.

Le site public ouvert aux consommateurs ouvrira au début du mois d'avril 2021.

PROCEDURE A SUIVRE

1 allez sur le site <https://pro.rappel.conso.gouv.fr/>

2- créer votre compte en cliquant sur « Je crée mon compte »



3- renseigner les éléments demandés : saisir votre siret

Adhérer à Pro.Rappel.Conso

les champs marqués d'un astérisque () sont obligatoires*

Votre société est située en France * ?

Puis cliquer sur

Etape suivante ➔



☎ 02 51 42 96 59

✉ 19, La Guère 85260 LES BROUZILS

www.mgn-conseils-et-formation.fr
Siret : 422 603 472 0000 24 Code APE-NAF : 7112B

mgn.myriamguitton@wanadoo.fr

☎ 06 30 46 82 37

Renseigner les éléments demandés :

les champs marqués d'un astérisque (*) sont obligatoires

← Etape précédente

Etape suivante →

Désigner un administrateur

Nom * ?	Prénom * ?
Téléphone ?	Fonction ?
Adresse électronique * ?	Confirmez l'adresse électronique *

Etape suivante →

Puis cliquer sur

Terminer votre compte : recopier le catcha donné + cocher « lu et accepté CGU » + cocher « certifier données exactes »

Captcha proposé 

☐ monochrome [Nouveau captcha](#)

Recopiez les caractères de l'image * ?

☐ Je certifie avoir lu et accepté les conditions générales d'utilisation ([CGU](#)) et confirme mon adhésion à la téléprocédure Pro.Rappel.Conso.

☐ Je certifie exactes les données saisies. Toute fausse télédéclaration constitue un faux et usage de faux passible des peines d'amende et d'emprisonnement prévues à l'article 441-1 du code pénal.

[Envoyer →](#)

Envoyer →

Puis cliquer sur

On voit sur l'écran :

Adhérer à Pro.Rappel.Conso

Un courrier électronique vient d'être envoyé à XXXXXXXX 1@ XX .fr afin de poursuivre l'adhésion et la création du nouvel administrateur

Terminer

Cliquer sur « Terminer »

⇒ **Un message vous est envoyé automatiquement par le site RappelConso : consulter votre messagerie**

Cette inscription deviendra effective lorsque vous aurez défini votre mot de passe.
Pour cela, vous devez compléter le formulaire d'adhésion en cliquant sur le lien donné sur le mail.

Attention :

le mot de passe doit comporter au moins un des caractères spéciaux suivants : !@#\$%&*()_+.,;

le mot de passe doit comporter au maximum 15 caractères.



FORT : conserver bien votre mot de passe parce que vous ne pourrez probablement pas le retrouver de mémoire.

Puis valider

A la fin de la procédure on voit le message suivant :

Adhérer Pro.Rappel.Conso

Adhérent et Administrateur créés

Un nouvel adhérent a bien été créé avec le numéro : **FR-** 0000-0000

Un nouvel administrateur a bien été créé : **DURAND MARTIN**

Adresse électronique : |

Terminer

Cliquer sur terminer

Vous recevrez un mail de confirmation

« Bonjour,

Nous vous confirmons l'adhésion de votre société XXXXXXXXXX à la téléprocédure Pro.Rappel.Conso.

Vous êtes l'administrateur du compte » ;

Pour tester votre inscription, saisir votre mail et mot de passe : vous obtiendrez votre compte

Vous êtes situé sur votre tableau de bord.

 Accueil

Fiche Rappel ▾ Administrer ▾ Gérer ▾

 Contact

 Mon compte

 Déconnexion

 **NOM ENTREPRISE - SIRET**

 **- N° adhérent**

Votre code

 **CONTACT**

Attention, votre adhésion ne comprend qu'un seul administrateur. En cas d'absence de ce dernier, vous risquez de ne plus pouvoir gérer votre adhésion. Nous vous conseillons de créer un second administrateur.

 **Fiches Rappels (0)**

Légende :  Modifier  Supprimer  Dupliquer  Consulter

aucune fiche Rappel trouvée

En cas de rappel à déclarer :

Dérouler le menu

Fiche Rappel ▼

Fiche Rappel ▼ Administr

Nouvelle fiche RAPPEL

Tableau de bord

Choisir nouvelle fiche RAPPEL

Vous arrivez sur la PAGE suivante : compléter les renseignements demandés

les champs marqués d'un astérisque () sont obligatoires*

seuls les champs de cette couleur seront visibles par le public sur le site RappelConso

← Annuler

Enregistrer

Fiche

Historique

Nouvelle fiche Rappel (brouillon)

les champs marqués d'un astérisque (*) sont obligatoires

seuls les champs de cette couleur seront visibles par le public sur le site RappelConso

Information sur le professionnel qui met en œuvre le rappel

Je déclare pour mon propre compte

Enseigne ?

ex : Mon enseigne

☐

Conformément au premier alinéa de l'article [L.423-3 du Code de la consommation](#), j'atteste que l'autorité administrative compétente est informée de ce rappel.

Quelle est l'autorité compétente informée de la situation ?

Département * ?

Unité * ?

(01) AIN

DDPP DE L'AIN

Nature juridique du rappel * ?

☐

Imposé par l'administration

☒

Volontaire

Statut de la société qui met en oeuvre le rappel * ?

☐

Producteur ou fabricant

☐

Distributeur

☐

Centrale d'achat ou grossiste

☐

Conditionneur ou reconditionneur

☐

Importateur ou exportateur

Informations permettant d'identifier le produit rappelé

Informations pratiques concernant le rappel

La DGCCRF, la DGAL, la DGPR et la DGEC mettent œuvre le site d'information du public sur les rappels de produits, de denrées alimentaires ou d'aliments pour animaux. La finalité de ce traitement est de permettre la mise en œuvre des déclarations dématérialisées de rappel de produits, de denrées alimentaires et d'aliments pour animaux, prévues par l'article L. 423-3 du code de la consommation et l'article L. 205-7-1 du code rural et de la pêche maritime.
Pour exercer vos droits ou pour toute question sur le traitement de vos données vous pouvez contacter l'administrateur gérant le compte de votre entreprise ou le référent de la protection des données de la DGCCRF :
Par voie postale : **Le référent protection des données - DGCCRF - Bureau 2D - 59 boulevard Vincent Auriol 75703 Paris Cedex 13**
Par voie électronique : referent-pod@dgccrf.finances.gouv.fr
Pour en savoir plus sur le traitements de vos données et l'exercice de vos droits : [RAPPELCONSO_RGPD_Professionnels.pdf](#)

← Annuler

Enregistrer

Dérouler le menu pour compléter les informations sur le produit rappelé



✓ Informations permettant d'identifier le produit rappelé

Catégorie de produit * ?

+ Alimentation

+ Automobiles et moyens de déplacement

+ Bébés-Enfants (hors alimentaire)

+ Hygiène-Beauté

+ Vêtements, Mode, EPI

+ Sports-loisirs

+ Maison-Habitat

+ Appareils électriques, Outils

+ Equipements de communication

+ Autres

Libellé du produit rappelé * ?

Marque du produit * ?

Noms des modèles ou références concernés * ?

Identification des produits ?

GTIN ?

☒ N° lot ☐ Tous les lots ☐ Voir pièce jointe

Numéros des lots. Si nécessaire, indiquer la référence ou le conditionnement.

Type de date ?

Non concerné

Ajouter ?

+

GTIN	Lot	Type de date limite			
Aucun produit					

NGN
CONSEILS & FORMATIONS
HYGIÈNE ALIMENTAIRE

☎ 02 51 42 96 59

✉ 19, La Guère 85260 LES BROUZILS

www.mgn-conseils-et-formation.fr
Siret : 422 603 472 0000 24 Code APE-NAF : 7112B

mgn.myriamguitton@wanadoo.fr

☎ 06 30 46 82 37

Liste des produits ?

Choisir un fichier au format PDF

Photos du produit (la première image sera celle présente sur l'affichette) * ?

La qualité de la photo doit être suffisante pour permettre l'identification du produit



Informations complémentaires permettant d'identifier le produit ?

Conditionnements ?

Date de début de commercialisation ?

JJ/MM/AAAA

Date de fin de commercialisation ?

JJ/MM/AAAA

Origine du produit ?

☒ France ☐ UE ☐ Non UE ☐ Non précisée

Zone géographique de vente * ?

☒ France entière ☐ Régionale (indiquer région(s))
☐ Départementale (indiquer département(s)) ☐ Locale (saisie libre)

Distributeurs concernés * ?

Liste des points de vente ?

Choisir un fichier au format PDF

Dérouler le menu pour compléter les informations sur le rappel

 Informations pratiques concernant le rappel

Motif du rappel *

Risques encourus par le consommateur *

☒ Alimentaire

☒ Non alimentaire

Description complémentaire du risque

Conduite à tenir par le consommateur *

- ☐ Ne plus consommer
- ☐ Ne plus utiliser le produit
- ☐ Rapporter le produit au point de vente
- ☐ Contacter le point de vente
- ☐ Contacter le service consommateur
- ☐ Détruire le produit

Numéro de contact

Modalités de compensation *

- ☐ Remboursement ☐ Echange ☐ Réparation ☐ Autre (voir informations complémentaires)

Date de fin de procédure

Informations complémentaires publiques

Informations complémentaires non-publiques à destination uniquement de l'Administration

La fiche est complétée : enregistrer en cliquant sur  Enregistrer

Pour accéder au site grand Public



cliquer sur

On voit la page



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Rappel.conso.gouv.fr,

Avant de partir du site



cliquer sur « déconnexion »



CONSEILS & FORMATIONS
HYGIÈNE ALIMENTAIRE

✉ 19, La Guère 85260 LES BROUZILS

☎ 02 51 42 96 59

mgn.myriamguitton@wanadoo.fr

☎ 06 30 46 82 37

www.mgn-conseils-et-formation.fr
Siret : 422 603 472 0000 24 Code APE-NAF : 7112B

Comment ajouter d'un nouvel utilisateur ?

Aller sur votre compte par la page d'accueil

Dérouler le menu

Administrer ▼

Administrer ▼

Utilisateurs

Société

Choisir « Utilisateurs »

Liste des utilisateurs

Ajouter un utilisateur

Vous arrivez sur

Ajouter un utilisateur

Cliquer sur

Renseigner les éléments demandés

Ajouter un utilisateur

Nouvel utilisateur

Nom * ?

Prénom * ?

Téléphone ?

Fonction ?

Adresse électronique * ?

Confirmez l'adresse électronique *

Ajouter

Ajouter

Puis cliquer sur « Ajouter »

Comment résilier son inscription ?

Aller sur votre compte par la page d'accueil

Dérouler le menu

Administrer ▼

Administrer ▼

Utilisateurs

Société

Choisir « société »

Cliquer sur « résilier l'adhésion »

↓
Résilier l'adhésion

Attention, en cas de résiliation, votre SIRET ne pourra pas être utilisé pour une nouvelle adhésion. Si vous avez des doutes concernant la procédure à suivre, veuillez lire auparavant la [documentation](#).

Foire aux questions : pour y accéder, cliquer sur 

FAQ RAPPELCONSO

Bienvenue sur la page d'aide de l'application RAPPELCONSO

- A lire en premier !
- J'ai une question technique relative à mon adhésion
- J'ai une question technique relative à ma connexion
- J'ai une question relative à la déclaration
- Quelle publicité est donnée à ma déclaration ?
- J'ai une question sur la saisie de la fiche de rappel

Vous n'avez pas trouvé la réponse à votre question - Contactez l'assistance 

Si vous avez besoin de contacter l'assistance, suivez le lien :

Assistance RAPPELCONSO

Choisissez un motif de contact

- Difficultés pour adhérer et autres questions informatiques
- Questions au sujet de la déclaration et autres questions non informatiques

Précisions au sujet de la déclaration

L'obligation de déclaration des rappels s'applique à l'ensemble des exploitants d'établissements agréés ou non, des secteurs de l'alimentation humaine et animale (cf. loi EGALIM 2018-938 du 30 octobre 2018, article 51) ainsi que des secteurs des produits non alimentaires (cf. loi PACTE 2019-486 du 22 mai 2019).

Ces obligations ont été codifiées à l'article L. 423-3 du Code de la consommation ainsi qu'à l'article L. 205-7-1 du Code rural et de la pêche maritime.

Les exploitants concernés sont

- ✓ les producteurs ou les fabricants,
- ✓ les distributeurs,
- ✓ les centrales d'achat ou les grossistes,
- ✓ les conditionneurs ou les reconditionneurs,
- ✓ les importateurs ou les exportateurs.

Cette obligation s'applique quelle que soit la taille de l'entreprise, le nombre de produits ou le périmètre de distribution.

Seuls les produits destinés à être vendus in fine à un consommateur, et non les produits destinés uniquement aux entreprises, sont concernés.